

en direct

Bulletin municipal n° 94
Janvier 2022

vignoc
www.vignoc.fr

Meilleurs vœux



mairie

12, rue des Ecoles - 35630 Vignoc
T. 02 99 69 82 46 - F 02 99 69 86 94
mairie.vignoc@orange.fr

En cas d'urgence : 02 99 69 82 46 (répondeur mairie), un numéro d'urgence vous sera donné.

périodes scolaires

ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h
et le vendredi de 14h30 à 18h30

vacances scolaires

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h
et le vendredi de 14h30 à 18h30

Infirmière libérale

Mme LELAY Yolande - La Trubailière
35360 VIGNOC - T. 02 99 69 83 37

Assistante sociale

Contactez le CDAS, de St Aubin d'Aubigné
T. 02 99 02 37 77 du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Point Poste

Les principaux services de la poste (recommandé, colis, retrait argent etc...) se font au Bar-Tabac "Le Refuge".

Numéros urgences

Pompiers départementaux	18
Pompiers de Gévêzé	02 99 69 02 02
Gendarmerie	17
Gendarmerie de Hédé	02 99 45 45 61
SAMU-Médecin de garde	15
Centre anti-poison	02 99 59 22 22
Allo Enfance maltraitée	08 00 05 41 41
SIDA info services	08 00 84 08 00
SOS viols	08 00 05 95 95
Chenil service - SACP	02 99 60 92 22

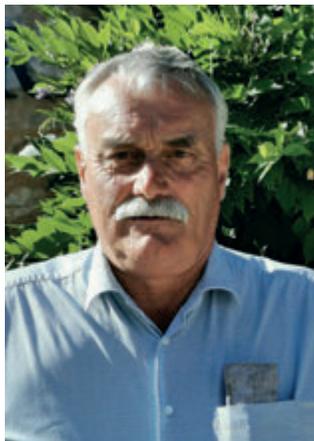
Déchetterie de Tinténiac et de Melesse

lundi : 14h-17h*
mardi : 9h - 12h / 14h - 17h*
Mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h*
Jeudi : fermée
Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h*
Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h*
Dimanche : fermée
* Fermeture à 18h entre le 1er avril et le 31 octobre
En cas de jour férié, les déchèteries sont fermées.

Bibliothèque horaires d'ouverture

Lundi : 18h-19h / Mardi : 16h30 -18h
Mercredi : 16h30-18h / Vendredi : 17h-18h30
Samedi : 10h30-12h
T. 02 99 69 82 37 / bibliotheque@vignoc.fr

Bulletin municipal de Vignoc
Responsable de la publication : Daniel Houitte
Dépôt légal en cours - Reproduction intégrale
ou partielle interdite sans autorisation.



édito

Chers Vignocoises et Vignocois,

Pour la deuxième année consécutive, nous ne pourrons pas nous réunir pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Cependant, les illuminations de Noël ont apporté de la chaleur dans nos cœurs.

En 2021, nous avons reçu la médaille du civisme pour notre taux de participation aux élections municipales (71%). Je remercie les habitants pour leur participation citoyenne.

L'année 2021 se termine avec la fin des travaux du lotissement de la Plaine verte. L'année 2022 débute avec le choix de l'architecte pour l'école maternelle et la commercialisation des derniers lots du lotissement du Tertre. Les travaux de voirie y ont commencé. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants.

Je vous présente mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2022. Que cette nouvelle année vous apporte la joie, le bonheur et la santé. Qu'elle soit douce et paisible pour vos familles, prospère et profitable pour vos commerces et entreprises. Qu'elle soit, en un mot, réussie pour chacun dans sa famille, son travail, ses études, sa vie associative et sportive. Je pense à nos aînés qui sont en maison de retraite et je leur adresse tous mes bons vœux.

Je tiens également à m'adresser aux membres du personnel communal qui sont à votre service tout au long de l'année. Je leur adresse ma satisfaction pour le travail accompli. Celui-ci n'est pas facile tous les jours, surtout en ces moments de crise sanitaire, mais leur travail permet à chaque Vignocoise et Vignocois de mieux vivre au quotidien.

Bonne et heureuse année 2022 à tous.

Daniel Houitte
Maire de Vignoc



Les articles pour le prochain
bulletin doivent nous parvenir
pour le **09 Avril 2022**
à mairie.vignoc@orange.fr



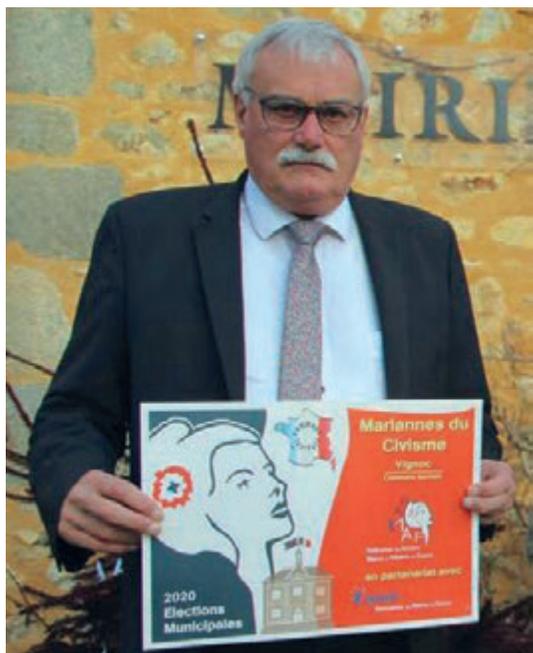
vigilance

DELIVRANCE ACTES D'ETAT CIVIL
Toute délivrance de copies et d'extraits
d'actes d'état civil **est gratuite** ainsi que la
délivrance d'un extrait du casier judiciaire.
On ne doit pas vous demander d'effectuer
un règlement par carte bancaire lors
d'une demande en ligne.

Marianne du civisme

La Marianne du civisme a été créée par l'association des anciens maires et adjoints de l'Ille-et-Vilaine (Adama 35). Elle pour objectif de redonner toute sa force à la démocratie, en éveillant la conscience civique, notamment chez les jeunes, en incitant les électeurs à user de leur droit et de leur devoir de citoyens au moment des consultations électorales.

Lors des dernières **municipales de 2020**, en Ille-et-Vilaine, des communes se sont distinguées par leur nombre de votants. Vignoc a ainsi reçu, le mardi 8 décembre, une Marianne du civisme pour ses 70,40% de votants.



Le recensement de la population 2022 aura lieu du **20 janvier au 19 février 2022**.

Le recensement permet d'adapter les équipements collectifs : écoles, équipements sportifs, crèches, commerces, logements, transports, ... Le budget de la commune dépend du nombre de ses habitants et de sa composition.

Le recensement peut se faire soit par papier soit par internet.

<https://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/>

Des codes d'accès vous seront communiqués. En cas d'absence, contactez la mairie (02 99 69 82 46 – mairie.vignoc@orange.fr) et demander vos codes pour vous recenser en ligne.

4 agents recenseurs ont été nommés : Mmes Marie-Paule BRUEZIERE, Fabienne ATTRAIT, Annie MORDELET et M Hervé GIRARD pour collecter les questionnaires.

03

APPRENDRE A VIVRE ENSEMBLE

Arrêté portant sur les troubles de voisinage

Sont interdits, de jour comme de nuit, sur le territoire de la commune, tous bruits particulièrement gênants causés sans nécessité ou dus à un défaut de précaution et susceptibles de porter atteinte à la santé ou à la tranquillité du voisinage.

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore d'instruments de musique ou d'appareils ménagers ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, les tronçonneuses, les perceuses, les raboteuses, les scies circulaires, les scies mécaniques, les taille-haies, les débrouailleuses etc... ne peuvent être effectués que :

LES JOURS OUVRABLES DE 9H00 A 19H30

LES SAMEDIS DE 9H00 A 19H30

LES DIMANCHES ET JOURS FERIES – ILS SONT INTERDITS SAUF CAS PARTICULIER DE ZONES DE LOTISSEMENT EN COURS DE CHANTIER ET DE TRAVAUX.

Les infractions aux dispositions de l'arrêté municipal seront constatées et punies conformément à la législation en vigueur.

Le chef de la brigade de gendarmerie et tous les agents de la force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Cérémonie du 11 novembre

À l'occasion de la commémoration du 11 novembre, le nouveau drapeau Citoyens de la paix a été remis à Charles Ysope en présence de la bénévole secrétaire départementale des Anciens combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc (CATM), Annick Baudouin. L'association compte déjà deux porte-drapeaux : Eugène Houal et Armand Hamon pour celui d'Afrique du Nord.

La Mairie se tient à votre disposition.



Animaux

Les chiens, petits ou grands, doivent être tenus en laisse sur la voie publique.

04



Comme vous avez pu le constater, les aménagements réalisés, de la rue des écoles jusqu'au carrefour de la rue du Pont et de la route de HEDE/BAZOUGES se dégradent inéluctablement. Pour rappel, les études de conception du projet ont été réalisées en 2011 et les travaux ont débuté en 2012 pour être achevés début 2014. Ces travaux ont été réceptionnés dans la foulée avec des réserves. Très vite des désordres sont apparus (descellement et basculement des bordures, enrobés qui faïencent et se déforment, éboulement du talus le long de la passerelle, etc ...). « Des défauts de conception ainsi que des malfaçons sont évidents » faisait alors remarquer Jean LE GALL, le Maire de la nouvelle équipe municipale en 2014. En 2017, le Bureau d'étude et maître d'œuvre chargé du suivi de l'aménagement ainsi que l'entreprise ayant réalisée les travaux ont été informés par courrier des dégradations constantes de ces ouvrages. Une procédure judiciaire a été déclenchée pour déterminer les responsabilités de chacun et l'affaire a été transmise à l'avocat défendant les intérêts de la commune de VIGNOC. Un expert judiciaire a été nommé et après plusieurs réunions sur places avec les différentes parties concernées, des investigations géotechniques ont été lancées par une entreprise spécialisée afin de déterminer les causes de ces dégradations. Un premier rapport d'expertise nous a été remis à la suite de ces investigations techniques.

Mais notre inquiétude est grandissante concernant le tronçon se situant à hauteur de la passerelle, rue du Pont et certains ouvrages sous voirie (chambres télécom, regards d'assainissements). Le talus est sous constante surveillance et continue son érosion, les bordures se descellent et basculent, la rive de chaussée s'affaisse. Pour pouvoir déterminer des solutions pour la remise en état de ce tronçon, une nouvelle étude géotechnique de type G2 PRO est nécessaire. Cette étude permettra d'établir un cahier des charges et une estimation pour réaliser les travaux de reprise. Cette procédure judiciaire devrait durer encore quelque temps, voire plusieurs années avant de pouvoir remettre en état notre voirie. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de cette affaire.

Merci de votre compréhension.

Sécurité routière

De nombreux travaux sont en cours sur notre commune (nouvelle ZAC etc...) et génèrent des rotations de camions et de tracteurs agricoles avec des remorques. Des terrassements de maisons se réalisent aussi le samedi, voir le dimanche. Par temps de pluie et l'hiver, les voies empruntées deviennent très vites, boueuses et accidentogènes. Une attention particulière doit être apportée lors de ces travaux. La mise en place d'une signalisation temporaire par panneaux AK 5 (travaux) ou panneaux AK 14 (Danger) disposé de part et d'autre de la zone concernée est nécessaire pour informer et assurer la sécurité des usagers de ces voiries. Tout au long de la journée, les entrepreneurs doivent veiller à l'état des voies empruntées et chaque soir, un nettoyage complet doit être effectué (camion balayeuse ou autre). En cas de manquement, la Mairie fera appel à une entreprise spécialisée et la facture envoyée aux responsables des dégradations.

Il est rappelé que **toute occupation de domaine public**, doit faire l'objet d'une demande à la Mairie (stationnement d'engins etc.). Tous les travaux à proximité du domaine public doivent faire l'objet d'un arrêté spécifique si cela modifie les conditions de circulation.

La Mairie se tient à votre disposition.

Finances publiques



**Le 1^{er} janvier 2022,
votre interlocuteur change.**



Pour le paiement de vos factures locales
(eau, ordures ménagères, cantine, crèche, garderie, ...),
votre nouvel interlocuteur est :

**le service de gestion comptable (SGC)
de Fougères**

 Centre des Finances publiques
1, rue Bad Münsterreifel – CS 50222
35305 FOUGERES Cedex

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h sans RDV
Sur RDV les lundis, mardis et jeudis de 14h à 16h

 Renseignements et prise de RDV :
02 99 99 78 40

Pour le paiement de vos impôts
(impôt sur le revenu, taxe d'habitation,
taxes foncières),
votre interlocuteur est :

**le service des impôts des particuliers (SIP)
de Rennes 1**

 Centre des Finances publiques
2, boulevard Magenta - CS 24441
35044 RENNES Cedex
Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h sans RDV
Sur RDV les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h

 Renseignements et prise de RDV
dans votre espace personnalisé sur impots.gouv.fr
ou en appelant le **0 809 401 401**

Vos solutions pour payer

» en ligne sur impots.gouv.fr

 » en espèces chez un buraliste
partenaire agréé
(en espèces dans la limite de
300 € ou par carte bancaire)

Retrouvez la liste complète des buralistes
partenaires sur impots.gouv.fr

À Combourg
Café Malouas, 13 place Saint-Gilduin
Le grand B, 5 place Albert Parent
Café de la Poste, 12 rue Notre-Dame
À Dingé
Bar des Amis, 9 rue des Lavoisirs
À Hédé-Bazouges
Le Central, 13 place de la Mairie
À La Mézière
L'excuse, 9 place de l'Eglise
À Meillac
Le Saloon, 2 rue Mademoiselle. Du Vaut

À Mesnil-Roch
L'Indian Bar, 36 rue de la Libération
À Saint-Symphorien
Le Symphorien, 24 rue d'Armorique
À Tinténiac
L'arlequin, 2 rue nationale
La Batracien, 13 rue des Dames
À Tréverien
Le Tréverien, 1 rue de la Forge
À Vignoc
Le Refuge, 4 place de l'Eglise

Bibliothèque

L'éclat de Lire, c'est gratuit !



Depuis le 1er janvier, l'inscription à la bibliothèque est gratuite. Cette décision a été prise par le Conseil Municipal en prévision de la mise en réseau de l'ensemble des bibliothèques du Val d'Ille Aubigné.

Pour emprunter des livres, des CDs, des DVDs à la bibliothèque, il vous suffit désormais de nous donner vos coordonnées, votre date de naissance et d'accepter le règlement intérieur. Ensuite, tout un monde s'ouvre à vous ! Nous vous proposons aussi près de 70 jeux de société. Pour pouvoir en profiter, vous devez juste fournir un chèque de caution de 100 € qui, sauf perte ou détérioration importante du jeu emprunté, ne sera pas encaissé.

N'hésitez pas à franchir les portes de la bibliothèque, nous sommes là pour vous y accueillir, vous conseiller et faire en sorte que vous trouviez ce que vous cherchez et même, pourquoi pas, vous faire découvrir autre chose !

Retour en force de la Culture à Vignoc !

La fin de l'année 2021 aura été l'occasion de reprendre contact, enfin, avec le monde du spectacle !



«La mécanique de Petit Pierre» par la Compagnie Le Moulin en Herbe, présenté dans le cadre de Val d'Ille - Aubigné en Scène en octobre.



«Tinte Caboche» par la Compagnie Calao en novembre.



«Lectures de Noël» par Marion Dain et l'Association L'Arbre Yakafaïre en décembre.

Quel bonheur de pouvoir à nouveau se retrouver, rêver, vibrer, rire et s'évader, captivé par le jeu des comédiens, l'art des dessinateurs, les histoires des conteurs.

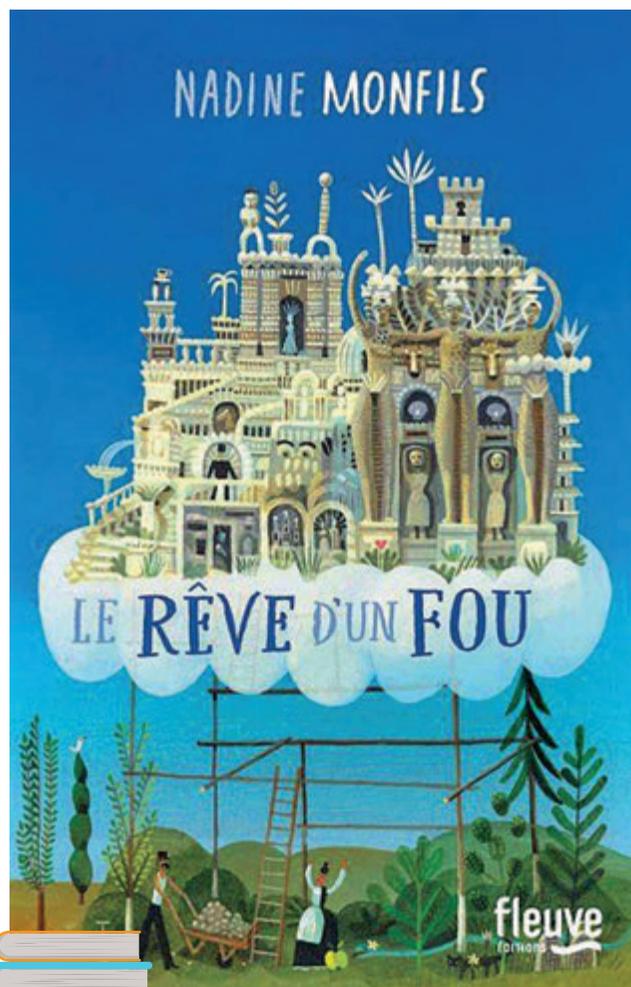
Un p'tit conseil de lecture

«Le rêve d'un fou» de Nadine Monfils, paru en septembre 2019 chez Fleuve éditions.

Inspiré de la vie du Facteur Cheval, ce livre reste une fiction. Il est écrit avec tendresse et rempli de poésie. C'est une invitation à dépasser les difficultés de la vie pour réaliser ses rêves. Une preuve des bienfaits de l'art.

Un livre qui vous donnera envie d'aller passer quelques jours dans la Drôme pour aller voir ce Palais Idéal, édifié pendant 33 ans avec opiniâtreté et admiré par Picasso, Niki de Saint Phalle ou encore André Breton. Si vous le faites, n'oubliez pas de faire un détour par La Fabuloserie, musée d'art hors-les-normes, situé dans l'Yonne. Vous y découvrirez «Le Manège de Petit Pierre» et la belle histoire de Pierre Avezard, artiste hors norme lui aussi.

05



Communauté de communes

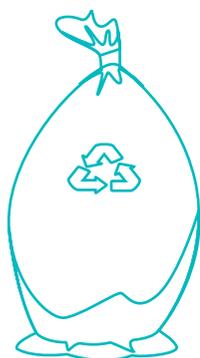
Le SMICTOM VALCOBREIZH analyse le contenu de nos poubelles pour mieux réduire nos déchets



Les chiffres révélés par l'étude récente du contenu de nos poubelles prouvent qu'il est possible de réduire de façon importante le volume de nos déchets et ce même si le volume d'ordures ménagères généré par les habitants du territoire est bien inférieur à la moyenne nationale. C'est l'objectif auquel va s'atteler le Plan local de prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) dans lequel le SMICTOM VALCOBREIZH s'engage jusqu'en 2027.

Début septembre, le SMICTOM VALCOBREIZH a missionné un cabinet d'études pour réaliser une caractérisation des ordures ménagères de son territoire. Pendant une semaine, le cabinet d'études s'est intéressé au contenu des poubelles d'une vingtaine de communes. Cette photographie a permis de connaître ce qui se cache dans nos poubelles et de définir les axes d'amélioration. En voici l'analyse.

06



Un volume d'ordures ménagères largement inférieur à la moyenne nationale mais...

S'ils produisent beaucoup moins de déchets ménagers que les Français dans leur ensemble (149,6 kg/habitant/an contre 254 kg/habitant/an au niveau national), les habitants du territoire peuvent encore faire mieux. Les chiffres le démontrent : globalement, ils ne trient ni mieux ni moins bien leurs déchets que le reste des Français. Comme eux, deux tiers des déchets qu'ils jettent dans leur poubelle noire pourraient être compostés, valorisés ou recyclés. En optant pour le compostage, le volume des déchets pourrait ainsi être réduit d'un tiers. Autre information à retenir de cette étude : le geste de tri reste perfectible. Un quart du contenu de nos poubelles concerne des emballages (en plastique, en métal ou en carton) qui pourraient prendre la direction du nouveau bac à couvercle jaune. Etendue depuis l'été à l'ensemble du territoire, la simplification des consignes de tri (« Tous les emballages se trient ») devrait leur permettre d'améliorer ce chiffre.

Tri en déchèterie et gaspillage alimentaire : les bons points

Point positif, les habitants du territoire ont bien assimilé ce qui pouvait être déposé en déchèterie et non dans leurs poubelles (piles...). Les données de la caractérisation le démontrent : les habitants sont de bons élèves dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un plan ambitieux pour réduire le volume de nos déchets

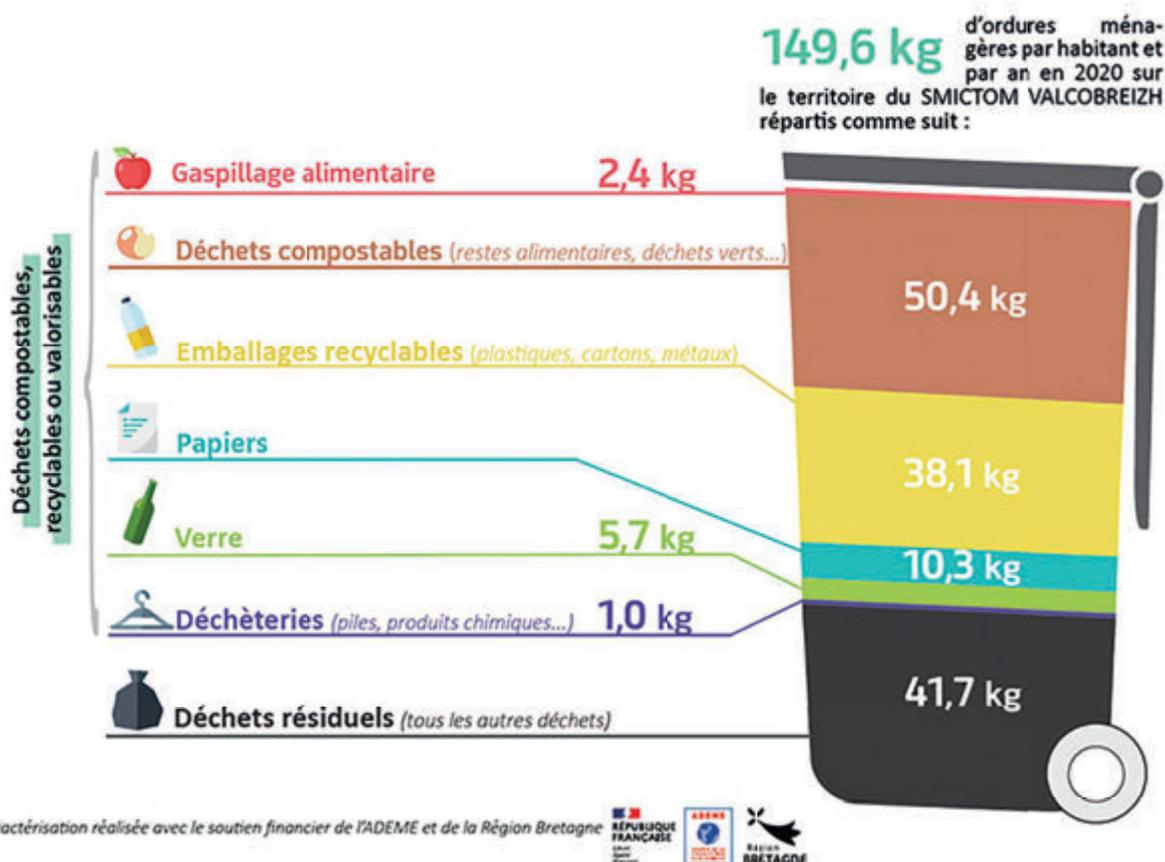
Si le SMICTOM a réalisé cette caractérisation, c'est qu'il s'est engagé dans un Plan local de prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2021-2027. L'objectif est de réduire les déchets ménagers sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2027 soit une baisse de 30 % des ordures ménagères par rapport à 2016 (soit 46 kg de moins), de 22 kg/habitant/an du volume des déchets verts par rapport à 2016 et une diminution de 5 kg/habitant/an du volume d'encombrants par rapport à 2010. Au global, la baisse escomptée est de 73 kg/habitant pour les déchets ménagers assimilés.



Un panel d'actions pour parvenir à atteindre les objectifs

Pour parvenir à atteindre ces objectifs ambitieux, le SMICTOM VALCOBREIZH proposera, à partir de début 2022, tout un panel d'actions destiné aux habitants (encourager le compostage individuel et collectif, lutter contre les erreurs de tri, développer le réemploi et la réparation...). Ce sont eux qui, par leur implication, permettront de réduire le volume de déchets.

Les résultats de la caractérisation effectuée en septembre 2021 :



07

La prochaine caractérisation sera réalisée en 2024. Elle permettra d'évaluer l'efficacité des actions entreprises entre 2022 et 2024.

Focus sur la consultation autour du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Le projet de Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés sera soumis à la consultation du public du 15 novembre au 15 décembre 2021. Cette consultation permettra de consulter le projet (à retrouver sur le site Internet du SMICTOM VALCOBREIZH ou en version papier au siège du SMICTOM VALCOBREIZH) et d'apporter ses remarques. Une réunion publique sera organisée le jeudi 25 novembre à 18h30 à la mairie de Melesse.

Le projet de Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés sera soumis à la consultation du public du 15 novembre au 15 décembre 2021. Cette consultation permettra de consulter le projet (à retrouver sur le site Internet du SMICTOM VALCOBREIZH ou en version papier au siège du SMICTOM VALCOBREIZH) et d'apporter ses remarques. Une réunion publique sera organisée le jeudi 25 novembre à 18h30 à la mairie de Melesse.

Focus sur la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Comme toute collectivité locale en charge du traitement des déchets, le SMICTOM VALCOBREIZH est soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Entrée en vigueur au 1er janvier 2000, la TGAP vise à inciter les acteurs du déchet à s'orienter vers des secteurs d'activité plus vertueux (recyclage par exemple). Adossée au principe de pollueur-payeur, la TGAP porte, en matière de déchets, sur les tonnages enfouis ou incinérés. La taxe, exprimée en euros par tonne de déchets réceptionnés, est révisée à la hausse chaque année. Ainsi, entre 2020 et 2021, cette taxe d'une tonne de déchets enfouie est passé de 17 € à 30 €. En 2025, celle-ci atteindra 69 € la tonne. Pour les ordures ménagères résiduelles incinérées, le montant de cette taxe passera, sur la même période, de 3 € à 15 € la tonne incinérée. Pour éviter de répercuter la hausse de ces coûts de plus en plus élevés sur le montant des redevances, la meilleure solution consiste à trier et recycler au maximum les déchets.



Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné



À partir du **1^{er} janvier 2022**, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et déclarations d'intention d'aliéner en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme (y compris les déclarations d'intention d'aliéner), la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible. Accéder au **guichet numérique des autorisations d'urbanisme** (GNAU) depuis le site internet de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné ou ceux des communes.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

08

Social

" SOUTIEN AUX AIDANTS "

Soutenir pour mieux accompagner

ATELIER

PRÉVENTION

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

ATELIER
GRATUIT

MELESSE

Cet atelier vise à accompagner les aidants à mieux vivre leur relation d'aide avec leur proche. La prise de distance permet de reconsidérer ses propres besoins d'épanouissement et de bien-être, au profit d'une relation durable et apaisée. Cet atelier apportera également des conseils adaptés aux situations de la vie quotidienne sur l'aménagement du logement et les aides possibles de compensation.

Les séances durent environ 2h avec un groupe de 10 participants maximum selon les mesures sanitaires en vigueur.



Le Réseau
des Missions
Locales



We Ker est une association au service des jeunes (de 16 à 25 ans), des entreprises et de ses territoires (We Ker couvre le Bassin d'emploi de Rennes mais est organisé par antennes de proximité).

Sur l'antenne Nord-Est, l'équipe est prête à accueillir, conseiller et accompagner les jeunes sortis du système scolaire dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

We Ker déploie de nombreux services pour répondre aux enjeux de l'emploi des jeunes (rencontres avec des entreprises,

coaching, accompagnements spécifiques, pré-apprentissage, mobilité, logement, santé, ...) et s'adresse à tous les jeunes quel que soit leur niveau de qualification.

Le plan de relance de l'Etat #1jeune, 1solution offre, actuellement, de nombreux coups de pouce aux jeunes que ce soit sur le plan financier ou grâce à des outils adaptés.

We Ker fait partie du réseau des Missions Locales, et est par conséquent l'un des opérateurs privilégiés dans la mise en œuvre locale de ce plan de relance.

Le dispositif de la Garantie Jeunes a été assoupli et permet de sécuriser le parcours des jeunes ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi (ou très peu) avec notamment une allocation mensuelle d'un montant de 497.50€, sous conditions.

Le dispositif est accessible sous certaines conditions (de ressources notamment) mais il est encore mal connu des jeunes pourtant éligibles. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec un conseiller We Ker pour étudier chaque situation.

Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32700>

Sur le Pays du Val d'Ille Aubigné, vous pouvez contacter :
Camille Douard cdouard@we-ker.org – 06 75 43 32 00 (permanences à Cap Malo, La Mézière, Melesse)
<https://we-ker.org>

09

ATELIER

4 séances interactives proposées aux proches aidants, animées par une ergothérapeute.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU EN CAS D'EMPÊCHEMENT
MERCİ DE CONTACTER LE 02 99 13 26 22

Salles IRIS - 20 rue de Rennes - MELESSE

• Séance 1 :

Relation avec le proche
Mardi 18 janvier 2022
De 10h à 12h

• Séance 2 :

Définition du rôle d'aidant
Mardi 25 janvier 2022
De 10h à 12h

• Séance 3 :

Usages et besoins des aides techniques et des aménagements du logement
Mardi 1 février 2022
De 10h à 12h

• Séance 4 :

Réflexion santé et qualité de vie de l'aidant
Mardi 22 février 2022
De 10h à 12h

POSSIBILITÉ D'ACCUEIL DE LA PERSONNE AIDÉE DURANT LES SÉANCES
EN CONTACTANT LE 02 99 13 26 22

L'Association IFPEK se réserve le droit d'annuler l'atelier si le nombre d'inscrits est insuffisant.



Inscription obligatoire aux séances:

- par téléphone : 02 99 13 26 22
- par courrier à : CCAS de Melesse - 20 rue de Rennes
35520 Melesse

Jeunesse

Un nouveau coordinateur jeunesse

Depuis début novembre Kevin Le Saux occupe le poste de coordinateur jeunesse en remplacement de Claire Champion. Il est issu du milieu de l'animation et s'est spécialisé pour devenir responsable de service et coordinateur.

Ses principales missions sont de veiller à la bonne mise en œuvre du PETD, d'accompagner les équipes dans son application, d'assurer la continuité des services périscolaires (garderie, cantine, TAP et centre de loisirs) et de gérer les ressources humaines de ces différents services.

Kevin Le Saux est joignable par mail : coordinationvignoc@gmail.com ou au 07 57 00 83 73.



Théâtre

10

La municipalité avait créé des Temps d'activités périscolaires dédiés au théâtre et avait engagé Madame Marine BUCHER pour enseigner cet art. Madame BUCHER ne pouvait plus assurer ses cours pendant les TAP aussi, soutenue par la Mairie, elle propose des stages.

Samedi 16 octobre, 9 élèves de Cm1 / Cm2 ont participé à un stage de théâtre de 14 h à 17 h 30, organisé par Marine Bucher à la salle des Associations de Vignoc.

Cette fois ci, le thème de la rencontre était « Cette chose étrange qui gigote en moi » : une séance à propos des émotions et de notre grain de folie. Les apprenties comédiennes ont voyagé dans leur imaginaire, en fermant les yeux et en étant guidées les unes par les autres ; elles ont rencontré chacune un animal fantastique pour en parler en petits groupes ensuite. Elles ont fait également des improvisations à partir des exercices techniques et des explorations faites sur les humeurs et les émotions, le tout dans une ambiance très conviviale. Marine n'avait pas oublié de prévoir un bon goûter.

Les dates des prochains stages sont les suivantes :

Samedi 22 janvier : 14 h 17 h 30 stage de Cm1/Cm2

Dimanche 23 janvier : de 14 h à 17 h 30 stage de 6e/5e

Samedi 26 février : de 14 h à 17 h 30 stage de Cm1/Cm2

Dimanche 27 février : de 14 h à 17 h 30 stage de 6e/5e

Marine envisage également de proposer des cours de dessin à Vignoc. Nous vous en reparlerons dans le prochain «Vignoc en direct».

Pour tout renseignement et inscription :

06 07 97 35 04 ou marine.bucher.baz@gmail.com



Des nouvelles du centre de loisirs

Lors des vacances de la Toussaint, le centre de loisirs a accueilli deux intervenants. Jean-Noel Mottay a animé des ateliers cuisine naturelle et zéro déchet ; les enfants sont repartis avec tout un menu cuisiné.

La conteuse Anne-Marie Limpalaer a conté «Les fruits d'automne se racontent», les enfants ont grandement apprécié ses histoires.

Les enfants se sont rendus à la ferme de la Réauté située à Thorigné où ils ont pu participer à une cueillette. Ils ont également pu rapporter des potirons pour les creuser et en faire des citrouilles d'Halloween

Durant la période novembre-décembre, les enfants de l'accueil de loisirs ont contribué aux décorations de Noël de la commune. Ils ont décoré les sapins et les animaux en bois.

Tous les mercredis de cette même période ont eu pour thème Harry Potter. L'accueil de loisirs s'est transformé en Poudlard avec ses professeurs et ses apprentis sorciers.

La ligue de l'enseignement 35 souhaite à tous les Vignocois et Vignocoise une excellente année 2022.





associations

Comité des fêtes

Les commerçants associés au Comité des fêtes ont proposé une soirée tartiflette à emporter du fait du contexte sanitaire. 140 repas ont été servis après l'arrivée du Père Noël.

Le Comité des fêtes vous convie à la Fête de la bière le samedi 26 mars à la salle polyvalente Emile Lemetayer et à sa soirée moules-frites le samedi 02 juillet.



11

Espace arts et culture

✕ Chorale

Donnez votre voix à la chorale de Vignoc. Vous craignez de chanter faux ? Nous aussi. Vous craignez de faire pleuvoir ? Faux problème, nous sommes en Bretagne. Mais vous cherchez la joie de vivre d'un groupe qui se moque de l'âge de ses artères. Vous aimez partager vos émotions en toute amitié. Venez nous rejoindre. Nous vous attendons pour une expérience qui vous laissera sans voix. Enfin pas trop.

Rendez-vous à la Maison des associations, le vendredi de 16h à 18h.

Tel 06 08 92 67 34



✕ Concert

Espace Arts et Culture
VIGNOC

Concert

hautbois-basson
hautbois d'amour-
basson & piano.

Par le trio
CAMERATA CHAMPAGNE
de REIMS:
Marie DEBATS pianiste
Louis BORDEREAU Basson,
Arnaud DUVAL Hautbois.

AU PROGRAMME:
Bach, Vivaldi, Télémann, Fiala,
Geminiani, Platti...

Samedi 23 avril 2022
à 20h 30 à l'Eglise de VIGNOC

Entrée: 10 € (Moins de 15 ans gratuit)

Espace Arts et Culture VIGNOC
Tél: 02 99 69 82 73

Edition Arts et Culture VIGNOC



ASVHG Basket

Ce mercredi 15 décembre 2021 a eu lieu le «**Kinder Joy of Moving Basket Day**» avec le club ASVHG BASKET, dans la salle de sports de Héde.

Imaginée par la FFBB et Kinder, Partenaire officiel du MiniBasket, l'opération «**Kinder Joy of Moving Basket Day**» repose sur l'organisation d'une demi-journée ludique durant laquelle les minibasketteurs découvrent le basket et les techniques de jeu. Ainsi l'ASVHG Basket participant à cette opération, les enfants du club ont eu la possibilité d'offrir à un proche une séance d'initiation et de découverte effectuée ensemble. Cette année encore, près de 1100 clubs se sont mobilisés dans tout l'hexagone pour organiser l'événement à quelques jours de Noël.

Pour ASVHG Basket, ce sont avec 40 enfants présents et 15 animateurs (jeunes du club) que s'est déroulée cette demi-journée festive. Plusieurs ateliers d'adresse, de courses, d'agilité, de lancers, dribbles, passes, saut, accélérations ... avaient été imaginés par Amélie LEDOUX, l'animatrice sportive du club d'ASVHG BASKET. Tous les enfants étaient heureux d'avoir pu jouer, courir, sauter, rire... et découvrir pour certains ce sport qu'est le basket. Pour clôturer en beauté cette journée, chaque enfant a reçu un lot.

Bravo à toutes les joueuses et tous les joueurs et un merci particulier à Amélie pour l'organisation et l'encadrement par les 15 jeunes bénévoles.



12



Classe 0 - Vignoc - Année 2021



Classe 1 - Vignoc - Année 2021

Les Classes 0 et 1

Depuis que le Covid est passé par là, il a, dans son tourbillon, envoyé valser tous ces moments de convivialité et de partage qu'on affectionne tant. Alors voilà, certains d'entre nous ont, cette année ou l'année dernière, changé de dizaine, une vraie occasion de faire la fête !

La soirée des classes 0 et 1 s'est déroulée le 20 novembre dernier. Elle a pu se dérouler grâce à la mobilisation des membres du bureau de l'association (Patricia L., Patricia B., Christian H., Virginie P., Katell C.), quelques bénévoles précieux (Magali L., Anne L., Anne-Marie H. et Élisabeth B.) et surtout grâce à l'implication des artisans et entreprises qui ont sponsorisé l'événement.

Merci à tous pour cette belle soirée de retrouvailles.

Apema

Toute l'équipe de l'APEMA souhaite une belle année 2022 à toutes les familles vignoises.

L'année 2021 n'a pas été une année de tout repos pour tout le monde mais nous avons quand même réussi à retrouver des moments de convivialité chers à notre association de parents d'élèves.

Depuis la rentrée scolaire, toutes nos actions ont rencontré un vif succès. Merci à tous pour votre participation.

Après une année d'absence, quel plaisir de tous se retrouver lors de notre marché de Noël ! Et de voir nos enfants poser avec le Père Noël pour la célèbre photo.

Et pour finir l'année 2021 en beauté les maternelles ont assisté au spectacle « Méli-mélo autour de l'eau » de la compagnie Ici ou ailleurs. Les festivités se poursuivront en janvier pour les élémentaires qui assisteront à leur spectacle.

Merci au Père Noël et ses lutins d'avoir rendu visite aux enfants, qui ont pris plaisir à leur chanter de beaux chants de Noël.

Meilleurs vœux à tous.



Vignoc Construire avec vous

2021 s'achève : ce fut une année d'étapes importantes dans l'élaboration de nos projets.

Un nouveau Centre de loisirs a été mis en place et un coordinateur a pris ses fonctions au service des enfants, des familles et des écoles.

Les démarches nécessaires - notamment sur le plan financier - pour la construction de notre future école maternelle sont en très bonne voie. S'investir dans l'élaboration d'un nouvel accueil scolaire de qualité qui sera à disposition de nos jeunes enfants vignocois est totalement enthousiasmant ! Cette construction permettra également de libérer un lieu qui sera dédié au centre de loisirs. C'est une volonté forte de la municipalité de construire et de réorganiser les espaces communaux pour offrir aux enfants et aux adolescents des lieux appropriés. La politique enfance-jeunesse est au cœur de nos préoccupations.

Des projets d'activités, d'animations et de sorties en faveur des préadolescents et des adolescents sont à l'étude et pourront être proposés courant 2022.

Le financement de la future école impose des économies de fonctionnement qui pourraient avoir des incidences sur l'organisation scolaire de notre commune. Lors du COPIL, les élus de l'opposition ont proposé une organisation des TAP sur le temps méridien et en fin de journée. Cette éventualité a été étudiée par la majorité et les écoles : elle serait néfaste pour les enfants (rythmes totalement incohérents et inappropriés, matériellement impossibles à mettre en œuvre dans le contexte de nos locaux) et financièrement absolument erronée. Les écoles ont totalement rejeté cette proposition. Les familles ont été invitées à voter pour déterminer le fonctionnement qui leur conviendra, en concordance avec les nouvelles modalités que la municipalité est en capacité de soutenir. Elles ont voté en faveur de la semaine scolaire organisée sur 4 jours.



Vignoc Ensemble

Lors du comité de pilotage du projet éducatif de notre commune du 17 novembre 2021, nous avons, une nouvelle fois, sollicité les élus majoritaires pour connaître les coûts financiers des temps d'animations périscolaires (TAP). La municipalité a refusé de rendre public, les dépenses et recettes de ce budget.

Or, la commune envisage de supprimer ces temps d'animations, pour des raisons budgétaires, en demandant aux familles, une participation financière dissuasive de 325 € au lieu de 75€, actuellement.

S'il est nécessaire de réaliser des économies pour la nouvelle école, il existe beaucoup d'autres postes d'économie à réaliser sur notre budget communal de 1 200 000 Euros. Exemple du second pare ballon du City Park à 7500€.

Nous proposons de maintenir ces temps périscolaire sur le temps du midi pour les maternelles et à partir de 15h45 pour l'élémentaire. Dans l'intérêt des enfants et des familles.

Nous proposons d'aller chercher tous les financements de l'état et de la CAF, pour un montant estimé de 67 000 €, sans aucune participation des familles. De nombreuses communes ont estimé le coût de ces temps d'animation entre 200 et 250€ par enfant et par an, soit entre 54000 € et 67 500 € pour 270 enfants.

Nous avons aussi proposé, sans succès, au conseil municipal, de permettre à un maximum de famille de Vignoc, de bénéficier du repas à la cantine à 1€. L'état vient abonder de 3 €, le budget communal si la commune vend ses repas à la cantine à 1€. Aujourd'hui, seule la tranche avec un coefficient de 0 à 500 € va bénéficier de cette aide. Soit à priori, 3 familles vignocaises.

Nous proposons que de nombreuses familles vignocaises puisse bénéficier de cette aide, en portant cette première tranche de 0 à 1000€/1200€.

Vous pouvez voir nos propositions et les montants sur notre FACEBOOK, VIGNOC ENSEMBLE.

conseil municipal

Conseil Municipal du 04 novembre 2021

AFFAIRES PERISCOLAIRES – INTERVENTION – M. GAUTIER – LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 35

Un point d'étape sur les dossiers en cours, dans le cadre du périscolaire, a été développé.

- ✓ Septembre- Mise en place du self. Il a été très bien accueilli par les enfants. Meilleure qualité d'accueil. Rotation du service : 3 groupes.
- ✓ Guide scolaire en phase de relecture.
- ✓ Création d'un bureau pour le gestionnaire du centre de loisirs dans la maison communale.
- ✓ Annonce du COPIL PEDT du 17 novembre où il sera question d'effectuer un bilan de cette première mise en œuvre du PEDT (axes travaillés par chaque instance, mise en lien, objectifs, premières évaluations, priorités, difficultés ...), l'avenir des TAPs et du rythme scolaire dans notre commune.

Un bilan des activités périscolaires a été présenté au conseil municipal par Monsieur Adrien Gautier, Directeur Adjoint de la Ligue de l'enseignement 35. Dans l'ensemble, les activités se déroulent très bien. Il a fallu, au démarrage, un temps d'adaptation pour tous les acteurs (enfants, parents, animateurs).

Il a été constaté une difficulté de recrutement des animateurs en raison du contexte COVID.

FINANCES - RECOURS A L'EMPRUNT POUR LA REALISATION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE MATERNEL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3 ;
Vu la délibération n°2019-41 portant sur le lancement de la consultation pour la réalisation du contrat d'objectif – secteur Mairie-Ecoles ;
Vu la délibération n°2019-62 portant sur le choix du cabinet ;
Vu la délibération n°2020-56 portant sur la validation du scénario définitif du contrat d'objectif ;
Vu la délibération n°2020-57 portant sur le lancement de la procédure de consultation pour le choix d'un programmiste-assistant à maîtrise d'ouvrage ;
Vu la présentation du programme lors du conseil municipal du 07 octobre 2021 ;
Considérant que le projet est estimé à 2,625 M€ et que le montant des subventions est estimée à 840 000 € (DETR) ;
Considérant qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 1 800 000 € ;
Considérant le risque haussier des taux ;
Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement ;
Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 1 800 000 euros ainsi que les courts termes TVA et subventions liés à ce projet. Et il autorise le Maire à signer les différents contrats de prêts.

POLE EQUIPEMENTS PUBLIC - GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE – MARCHE PUBLIC - MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre du projet de construction du groupe scolaire maternel, il convient de lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre. En collaboration avec le cabinet CERUR, les documents nécessaires à la consultation ont été préparés. Le conseil municipal accepte le lancement de la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour le projet de construction du groupe scolaire maternel ; il autorise le Maire à signer les documents nécessaires au lancement de la procédure.

Conseil Municipal du mois de décembre

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2 – VIREMENT DE CREDIT – CREDIT SUPPLEMENTAIRE

Le dernier trimestre de l'année est marqué par la clôture de l'exercice comptable. Au regard des factures reçues et celles à recevoir, il convient d'inscrire des crédits supplémentaires et/ou transférer des crédits entre les différents chapitres ou d'inscrire des recettes non budgétisées.

Le conseil municipal approuve les écritures comptables proposées.

FINANCES - TARIFS COMMUNAUX (SERVICES DIVERS, CANTINE, GARDERIE)

Pour les tarifs communaux (services divers, salles) et les tarifs du service périscolaire communal (garderie du matin), il est proposé d'augmenter les tarifs à hauteur de l'inflation soit + 2,6 % (base de référence octobre).

Pour les tarifs cantine, il est proposé :

- Un tarif repas à un euro pour les quotients familiaux les plus bas (<514 euros) avec une aide de l'état à hauteur de 3 euros par repas pour la commune.
- Une augmentation du tarif repas à hauteur de l'inflation pour les quotients familiaux de 514 à 750 euros (+2,6 %).
- Une progressivité des tarifs pour les quotients familiaux supérieurs à 750 euros allant de +5 à +20 % pour les quotients les plus élevés.

Cette révision est nécessaire en raison des augmentations des coûts observés et à venir au niveau de la restauration scolaire. Néanmoins, les tarifs pratiqués à Vignoc sont inférieurs à ceux des communes voisines et/ou de même strate.

Le conseil municipal approuve les tarifs proposés.

FINANCES - CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES DOUTEUSES

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Par soucis de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par la comptable publique, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Le conseil municipal accepte la création d'une provision pour créances douteuses et de détermine au cas par cas les créances devant faire l'objet de provision, en concertation avec la Trésorerie.

FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR

Il est rappelé que le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. A cette fin, il lui appartient de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Selon le motif d'irrecouvrabilité, la créance est classée dans la catégorie suivante « Admissions en non-valeur » : le recouvrement de la créance est rendu impossible au vu de la situation financière.

En accord avec le Trésorier, il est proposé d'admettre en non-valeur les créances suivantes (tableau joint à la délibération). Le montant total des titres à admettre en non valeurs s'élève à 1570.77 €

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité est avéré, le conseil municipal décide d'opérer à la reprise de la provision pour un montant de 1570.77 €, de statuer sur l'admission en non-valeur des titres dont la liste est jointe à la présente délibération et dit que le montant total de ces titres de recette s'élève à 1570.77 € et que les crédits sont inscrits en dépenses au budget principal 2021.

ADMINISTRATION GENERALE - MARCHE PUBLIC – ASSURANCES

Les contrats d'assurances de la collectivité arrivent à échéance au 31/12/2021 :

Une consultation a été lancée au mois d'octobre.

Le conseil municipal approuve l'attribution des lots suivants à :

↪ Lot n°1 : Assurance responsabilité civile	SMACL	1 220.80 €
↪ Lot n°2 : Assurance protection fonctionnelle	SMACL	110.98 €
↪ Lot n°3 : Assurance Protection juridique	GROUPAMA L-B	792.51 €
↪ Lot n°4 : Assurance Automobile	GLISE Cabinet Pilliot	2 862.98 €
↪ Lot n°5 : Assurance des Dommages aux biens	GROUPAMA	3 859.78 €

ADMINISTRATION GENERALE - MARCHE PUBLIC – GROUPEMENT DE COMMANDES – PASSATION – TERRES DE SOURCES

Constatant la convergence des problématiques qualité de l'eau et qualité de l'air, il est proposé aux syndicats de production d'eau potable, aux Pays de Rennes, de Fougères ainsi qu'à leurs EPCI et communes d'adhérer au projet dénommé « Terres de Sources ». Le projet Terres de Sources vise la transition agro écologique et alimentaire du territoire.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Vignoc au groupement de commandes, dans lequel la Collectivité Eau du Bassin Rennais sera le coordonnateur, pour la passation de marchés préservation des ressources en eau potable et de l'air du Bassin Rennais, du Pays de Rennes et du Pays de Fougères. Il autorise le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de ce groupement et selon laquelle la commune s'engage à participer :

- ✓ au titre de l'achat de produits alimentaires durables et éventuellement de prestations d'éducation à l'alimentation durable,
- ✓ au titre de la participation à des travaux en partenariat avec les autres restaurations collectives qu'elles soient gérées en régie ou confiée à un prestataire privé.

Le conseil municipal autorise le Maire à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement et propose Edith GARNIER, Adjointe Déléguée, en tant que représentant qualifié de la commune, pour participer à titre consultatif à la Commission d'Appel d'Offre de ce groupement.

Les dépenses en découlant seront inscrites aux budgets 2022 et suivants.

16

ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL COMMUNAL – AGENTS RECENSEURS – REMUNERATION

Le recensement de la population sur la commune de Vignoc aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Il est important pour la commune. Du calcul de la population légale dépend le calcul des dotations de l'Etat.

Pour la réalisation du comptage, le recrutement de quatre agents recenseurs est nécessaire. Une offre d'emploi a été publiée. Il convient de déterminer dès à présent leur rémunération. Un barème, ci-dessous, est proposé :

Bulletin individuel	1.25 €
Feuille de logement	0.75 €
Tournée	30 €
Formation	30 €
Indemnités kilométriques	Selon le barème national

L'INSEE prévoit le versement à la commune d'une dotation forfaitaire, afin de permettre de financer partiellement le travail des agents.

Le conseil municipal approuve la création de quatre emplois d'agents recenseurs ainsi que les différentes modalités de rémunération de ces derniers.

VOIRIE - ZAC « VALLON DES FRESCHES » - RETROCESSION DES VOIES – TRANCHES 1 A 4 - APPROBATION

Le 03/02/2011, la commune a signé une concession d'aménagement avec le Groupe Launay, relative à la Zone d'Aménagement Concertée Vallon des Fresches.

Le traité de concession d'aménagement établi entre la commune et le Groupe Launay fixe les missions incombant à l'aménageur ; notamment les équipements publics à réaliser et leur programmation tels que définis au dossier de réalisation. Ce traité prévoit en outre les modalités d'acquisitions foncières et de cession des lots, les dispositions juridiques, financières relatives à l'aménagement jusqu'au terme de la concession de la ZAC du Vallon des Fresches.

Les voiries et réseaux font partie des équipements publics à réaliser par l'aménageur et sont rétrocédés à la commune dès l'achèvement de la totalité des tranches opérationnelles situées au Nord du Bourg (tranches 1, 2, 3 et 4).

Ces travaux ont été réceptionnés en présence de la commune, le 5 novembre 2020 pour les aménagements de voiries/réseaux divers et le 15 mars 2021 pour les aménagements paysagers mais quelques remarques avaient été formulées.

Ces réserves ayant été levées et l'ensemble des documents nécessaires à la rétrocession ayant été transmis.

Le conseil municipal accepte la rétrocession à la collectivité des tranches 1, 2, 3 et 4 de la ZAC du Vallon des Fresches, selon les plans joints à la présente délibération et de le mandater à l'effet de signer l'acte notarié formalisant la rétrocession.



urbanisme

Vous avez un projet de construction, de rénovation et/ou d'agrandissement pour votre habitation ou autre. M Yves-Michel FRESNEAU, Architecte Conseiller, se fera un plaisir de vous aider gratuitement dans votre projet. Ses permanences sont sur rendez-vous. Un planning de ces permanences est consultable en mairie.

conciliateur de justice

Son rôle est de vous recevoir, à votre demande, en cas de litige entre particuliers et de tenter un règlement amiable de leur différend plutôt que de saisir le Tribunal d'Instance. Il intervient également sur des problèmes de voisinage (clôtures, haies, bruits et autres nuisances) ou dérivants des contrats (vente non conforme à la commande, défaut de délivrance, prestation de service mal exécutée...), ainsi que des litiges entre propriétaires et locataires.

• **Mr JOUAN** assure une permanence par mois, sur rendez-vous à la mairie de **Hédé-Bazouges**, le mardi de 9h à 12h. Prendre contact auprès de la mairie au **02 99 45 46 18**

• **Mr POIRIER** assure tous les 15 jours à la mairie de **La Mézière** le mardi de 9h00 à 11h30. Prendre contact au **02 99 69 33 36**